



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 20290

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur l'avenir des salariés du site de Saint-Junien, en Haute-Vienne, appartenant à la société Albany. En effet, ce site de Saint-Junien, qui fabrique des toiles non tissées pour un marché en forte croissance, a dégagé 4,6 millions de bénéfices en 2011, pour 21 millions de chiffre d'affaires. Le cours de l'action a gagné plus de 20 % en un an. Le savoir-faire des salariés de ce site de production est unique, reconnu, et n'arrive pas à être copié, y compris par les usines du groupe en Chine et aux États-unis. Or la direction a présenté dès février 2012 un projet de suppression du site, avant de reculer quelques semaines plus tard, sous la pression politique et de l'opinion publique. Aujourd'hui, elle prévoit la suppression de 75 emplois à Saint-Junien (Haute-Vienne), mais aussi de 127 à Sélestat (Bas-Rhin), dans une autre usine du groupe. Pourtant M. le ministre, qui avait rencontré les salariés en novembre à Limoges, puis en décembre au ministère, avait affirmé son engagement pour le maintien de l'emploi. En janvier 2013, les salariés ont été déçus par une nouvelle entrevue qui ne les a pas rassurés. Depuis, ils demandent que les espoirs suscités par le ministère ne soient pas déçus et demandent des informations sur la possibilité d'une reprise crédible, alternative au choix incompréhensible de la direction du groupe Albany. Il lui demande qu'il communique sur les initiatives qu'il a pu prendre pour sauvegarder les emplois sur ce site, dont la réduction d'activité aurait des conséquences une fois de plus désastreuses pour les salariés concernés, leurs familles et le territoire.

Texte de la réponse

La situation de l'entreprise Albany France fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'une attention particulière de la part du ministère du redressement productif, tant au niveau national qu'au travers de l'action, en région, des commissaires au redressement productif du Limousin et d'Alsace. Le 18 décembre 2012, une table ronde a ainsi réuni, sous la présidence du ministre du redressement productif, les dirigeants d'Albany, les représentants des personnels des deux sites (Saint-Junien et Sélestat), les élus locaux, les préfets et les deux commissaires au redressement productif. Au cours de cette réunion, dont le but était de rétablir la confiance entre salariés et dirigeants de l'entreprise, M. Halftermeyer, président-directeur général d'Albany France, s'est engagé à mener des investissements de nature à faire de ces deux sites des pôles d'excellence haut de gamme. Il s'est engagé, par ailleurs, à mener un processus de reclassement et de formation pour les suppressions d'emplois prévues. Depuis lors, et sur les recommandations de la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services, l'entreprise est devenue membre du pôle de compétitivité Techtera qui, en région Rhône-Alpes, a vocation à favoriser l'émergence de projets de recherche sur les textiles innovants. En Limousin et en Alsace, les services de l'État, sous l'égide des commissaires au redressement productif, sont en contacts réguliers tant avec les représentants du personnel qu'avec la direction de l'entreprise. Sur cette base, un point sur le dossier Albany figure régulièrement dans le rapport hebdomadaire transmis, par les commissaires, au cabinet du ministre du redressement productif. La procédure de consultation du comité central d'entreprise est désormais achevée. Le volet social (contenu du plan social d'entreprise) a donné lieu à un examen attentif de la part des services de l'État sur les mesures d'accompagnement proposées, qui ont pu être favorablement négociées, par

les représentants du personnel, avec la direction d'Albany. Par ailleurs, le travail de revitalisation sera conduit en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les élus locaux. Des pistes sont, d'ores et déjà examinées pour offrir des perspectives de reclassement aux salariés dont les postes seront supprimés et dont les compétences sont transférables dans d'autres entreprises et d'autres secteurs professionnels.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20290

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2443

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6473